🗓️ La règle des samedis:

Dans le calcul des congés payés, les samedis sont comptés uniquement si tu poses 6 jours ouvrables consécutifs (ex : du lundi au samedi).

👉 Si tu poses seulement 4 jours (par exemple du mardi au vendredi), le samedi n’est pas décompté.

👉 Si tu poses une semaine complète (lundi au vendredi), le samedi est compté automatiquement comme 6ᵉ jour.

📌 Donc :

Non, on ne perd pas toujours 5 samedis par an.

Oui, tu peux éviter les samedis en fractionnant bien tes congés.

💡 Astuce : pose tes congés du mardi au vendredi pour garder tes samedis !

🗓️ Les jours fractionnés

Les jours fractionnés sont des jours de congé supplémentaires que tu peux gagner si tu ne prends pas tous tes congés principaux (les 20 premiers jours) entre le 1er mai et le 31 octobre.

✅ La règle :

Si tu prends 3 à 5 jours de tes congés après le 31 octobre → 1 jour en plus

Si tu prends 6 jours ou plus après le 31 octobre → 2 jours en plus

⚠️ Conditions :

Cela ne concerne que les 20 premiers jours ouvrables (4 semaines).

Le reste doit être pris hors période légale (après le 31 octobre).

Ce droit peut ne pas s'appliquer si tu as demandé toi-même le report, ou si une convention collective le prévoit autrement.

🧾 Exemple :

Tu prends 15 jours en juillet, et 5 jours restants en décembre.

➡️ 5 jours sont pris après le 31 octobre

➡️ Tu gagnes 1 jour de congé fractionné supplémentaire